

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 2281

présenté par
M. Boudié

ARTICLE 1ER H

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« qui motivait sa »

le mot :

« de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.